centrica
Business Solutions

Projet de décision (Z)2024 de la CREG
Concernant les paramètres utilisés pour déterminer le volume de capacité achetée dans le cadre du mécanisme de capacité
--
Contribution de Centrica Business Solutions (REstore) à la consultation publique

6 Décembre 2019

<u>Points clés</u>

1. CBS partage l'analyse de la CREG quant au risque lié aux coûts des contrats multi-annuels et soutient la mise en place d'un cap de prix adapté

2. CBS pointe en revanche le risque inhérent à l'approche de la CREG et du design du CRM (*market-wide reliability option*), qui pourrait compromettre le ciblage du financement vers les seules capacités nécessaires et donc leur développement.

1. CBS partage l'analyse de la CREG quant au risque lié aux coûts des contrats multi-annuels et soutient la mise en place d'un cap de prix adapté.

La mise en place d'un CRM en Belgique doit permettre aux capacités, existantes ou nouvelles, requises pour respecter les critères de sécurité d'approvisionnement en Belgique et pour lesquelles le marché actuel ne fournit pas suffisamment de revenus, de capter ces revenus manquants et garantir le déploiement ou le maintien des capacités.

Compte-tenu de l'évolution à la baisse du besoin en nouvelles capacités dans les années à venir, CBS partage l'analyse de la CREG sur la nécessité de refléter cette tendance dans le calcul du plafond de prix pour les contrats pluriannuels. Ceci permettra en effet de ne pas engager de coûts pour la collectivité pour des capacités sur des durées trop longues, alors même que celles-ci ne seraient requises pour boucler les critères de sécurité d'approvisionnement que pendant une partie du contrat.

CBS note par ailleurs que ce risque pourrait également être contenu en permettant à des capacités flexibles (avec des contrats de 1 an seulement, telles que la gestion de la demande par exemple), de concurrencer les capacités éligibles à des contrats multi-annuels vis-à-vis du cap de prix fixé par rapport au net CONE. En effet, ceci pourrait permettre de fournir au système belge suffisamment de capacités lors des quelques années critiques identifiées par Elia, sans pour autant faire porter à la collectivité le coût de des capacités sur de nombreuses années au-delà de ce besoin initial. A ce titre, ces MW qui peuvent être « connectés » puis « déconnectés » d'une année sur l'autre en fonction des besoins, pourraient assurer une partie du besoin temporaire en nouvelles capacités.

2. CBS pointe en revanche le risque inhérent à l'approche de la CREG et du design du CRM (*market-wide reliability option*), qui pourrait compromettre le ciblage du financement vers les seules capacités nécessaires et donc leur développement.

CBS note les divergences d'approche et de vision de la CREG et d'Elia quant aux volumes requis pour assurer la sécurité d'approvisionnement en Belgique à l'avenir et à la courbe de demande du CRM. CBS souhaite soulever les risques pratiques liés à ces divergences qui pourraient survenir lors de la mise en place du CRM.

CBS note en premier lieu que la proposition de la CREG s'appuie sur la conviction que le dispositif concentre les revenus sur les seules capacités avec du « *missing money* », assurant de la part des autres capacités des offres à prix nul dans le dispositif. Or, si CBS partage l'avis que ceci est une condition clé, aucun document de design du CRM ou de la loi ne garantit ce principe pour le moment. CBS soulève dès lors que cette mention explicite serait un prérequis pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme présenté par la CREG.

Deuxièmement, CBS constate que, quand bien même il y aurait une garantie de voir les offres sans « *missing money* » ne capter aucun revenu, le choix législatif d'un mécanisme CRM de type *market-wide* (c'est-à-dire permettant la

participation de toutes les capacités sur le système belge hors critères d'inéligibilité de type climatique ou subsides), créé un risque concret de voir un grand nombre de MW offrir dans le CRM à des prix supérieurs à 0. Ceci est lié notamment au fait que l'évaluation *ex-ante* de l'absence ou la présence de « *missing money* » pour une capacité à l'instant des enchères se fera sur la base d'estimations de revenus futurs incertains, aves des scénarios de sensibilité.

Le CRM étant conçu sous forme de *reliability option*, ce risque de chevauchement à la frontière du « *missing money* » est justement adressé par la mise en place d'un mécanisme de *payback* : il permet de s'assurer qu'un détenteur de capacité disposant au final de revenus CRM cumulés à des revenus sur les marchés effectivement suffisants, se voit dans l'obligation de rembourser l'argent (non nécessaire) perçu dans le CRM.

CBS note que ce mécanisme de dépendance entre les revenus garantis du CRM et ceux incertains sur les marchés a été soulevé dans diverses études coût-bénéfice à l'étranger, notamment dans le cadre du CRM français. Cet échange de revenus futurs incertains sur les marchés contre des revenus certains dans le CRM, qui est la nature même de la *reliability option*, risque en pratique de drainer une partie du financement direct du CRM sur des capacités avec peu ou pas de « *missing money* ».

Ce risque pourrait ainsi entraîner un manque de budget disponible pour financer les nouvelles capacités nécessaires, plus onéreuses, avec au final l'impossibilité d'atteindre l'objectif initial du CRM.